



À tous les technologues professionnels exerçant dans le secteur de l'orthèse et prothèse

À la suite de récentes communications de l'Association des orthésistes prothésistes du Québec (AOPQ) vous étant adressées, l'Ordre des technologues professionnels du Québec tient à vous rappeler certains éléments importants concernant sa mission et quelques-unes de ses actions actuelles en lien avec votre secteur d'activités.

Avant tout, nous tenons à vous rappeler, comme nous l'avons fait par de récentes communications à tous nos membres et par la voie d'un message affiché sur notre site Internet, que tous les employés de l'Ordre sont présentement à leur poste, mais en télétravail. Nos services sont assurés comme à l'habitude. Le personnel répond à ses courriels, prend ses messages téléphoniques à distance et retourne les appels dans les meilleurs délais. Toutefois, ceux-ci peuvent être plus longs qu'à l'habitude et nous avons demandé la collaboration des membres et du public afin que les demandes non urgentes soient reportées à plus tard.

MISSION : PROTECTION DU PUBLIC

Tout d'abord, il est important de le rappeler, la mission première de tout ordre professionnel est celle de la protection du public. Cette mission, confiée aux ordres par le gouvernement, est la même pour tous les secteurs d'activités encadrés par les ordres professionnels, qu'ils soient dans le secteur de la santé ou dans les autres secteurs d'activités. L'ensemble du système professionnel, composé de 46 ordres, partage donc les mêmes préoccupations en vue de protéger le public et, par le biais de nombreux forums, échange des expériences, des expertises et des façons de faire dans tous les domaines.

Par ailleurs, les ordres professionnels sont des interlocuteurs privilégiés pour les organismes intervenant d'une façon ou d'une autre dans leur mission ou dans leurs activités. Pour ne citer que quelques exemples, l'Ordre des technologues professionnels du Québec collabore et communique aussi souvent que nécessaire avec le ministère de l'Éducation, par exemple lors des révisions des programmes collégiaux, avec le ministère de la Santé et avec la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Comme tous les autres ordres professionnels, l'OTPD compte sur deux outils principaux visant à protéger le public : l'inspection professionnelle des membres et les actions prises par le bureau

du syndic, par lesquels l'Ordre s'assure de la compétence de ses membres et de leur respect des normes déontologiques encadrant leur profession.

Concernant le secteur de l'inspection professionnelle, nous tenons à vous faire part des actions actuelles de l'Ordre :

- Au cours des deux dernières années, le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre a recruté, par voie d'appels de candidatures, de nouveaux inspecteurs et de nouveaux membres pour siéger au comité d'inspection professionnelle dans le secteur de l'orthèse et prothèse. Trois nouveaux membres ont d'ailleurs été nommés par le Conseil d'administration le 13 mars dernier à la suite d'un appel de candidatures lancé en décembre 2019. À ce jour, l'Ordre compte sur la collaboration de 3 inspecteurs et de 4 membres siégeant au comité d'inspection professionnelle issus du domaine de l'orthèse et prothèse. C'est donc dire que près de la moitié des membres du comité d'inspection professionnelle, qui en compte 10, sont issus de ce secteur d'activités;
- Une majorité des membres oeuvrant dans le secteur de l'orthèse et prothèse ont été inspectés au cours des trois dernières années et des suivis sont effectués quant aux améliorations à apporter à leur pratique. Pour l'exercice 2020-2021, 45 nouvelles inspections chez les technologues professionnels en orthèses et prothèses sont prévues. Dans la grande majorité des cas, les inspections se déroulent avec une excellente collaboration des membres inspectés. Les inspecteurs et le comité d'inspection professionnelle effectuent, dans le cadre du processus d'inspection, un travail d'accompagnement fort apprécié des membres. Car le processus d'inspection professionnelle, prévu au Code des professions comme un mécanisme privilégié de protection du public, n'en est pas un de simple contrôle du travail des membres. Il se veut également un moyen de prévention et d'accompagnement des membres visant l'amélioration de leur pratique. Les inspecteurs sont très souvent des sources précieuses de renseignements pour les membres inspectés.

Sur le plan du bureau du syndic, le secteur de l'orthèse-prothèse correspond à celui qui cumule le plus grand nombre de demandes d'enquête dans le rapport annuel de 2018-2019. Il totalise 51% des nouveaux dossiers d'enquête. Pour la même période, 50% des plaintes disciplinaires étaient en orthèse-prothèse.

Devant cette demande importante, en mars 2019, le Conseil d'administration a nommé un T.P. en orthèse-prothèse à titre de syndic correspondant pour joindre l'équipe du bureau du syndic.

En janvier dernier, le Bureau du syndic s'est adjoint d'une nouvelle ressource. En effet, un enquêteur chevronné s'est joint à l'équipe. Nous sommes très heureux de pouvoir bénéficier de son expérience et de son temps.

Les décisions stratégiques prises au fil des mois semblent réussir à freiner les demandes d'enquête visant la pratique des technologues professionnels en orthèse-prothèse. Pour la période du 1^{er} mars 2019 au 29 février 2020, le secteur de l'orthèse-prothèse représente 36% des nouvelles demandes d'enquête. Cette baisse de 15 % est bienvenue et très rassurante.

COMITÉ TECHNOLOGIQUE EN ORTHÈSE - PROTHÈSE

Comme nous vous en informions dans le T.P. Express du mois de décembre 2019, que vous pouvez consulter sur le site de l'Ordre, un comité technologique en orthèse-prothèse a officiellement été créé par le Conseil d'administration de l'Ordre lors de sa réunion du 7 décembre 2019.

Ce comité, actuellement sous la responsabilité de Madame Ikram El Ajrami, administratrice de l'Ordre oeuvrant dans le secteur des orthèses et prothèses, s'est fixé comme premiers mandats :

- De recruter des technologues professionnels en orthèses – prothèses de tous les secteurs d'activités, tant issus du réseau public que du secteur privé.

Une fois que le comité se sera adjoint de nouveaux membres, les mandats suggérés pour le comité sont les suivants :

- D'effectuer une veille de tous les sujets et projets importants concernant les professionnels du secteur et d'orienter l'Ordre dans ses implications et ses prises de position éventuelles;
- De proposer à l'Ordre un plan de formation continue obligatoire pour les membres du secteur de l'orthèse-prothèse;
- De travailler à l'uniformisation de la tenue des dossiers en créant un modèle ou un gabarit de rapport d'évaluation qui pourrait servir de guide aux professionnels du domaine.

Nous invitons dès maintenant les membres souhaitant s'impliquer au sein du comité technologique en orthèse et prothèse à nous faire part de leur intérêt. Un appel de candidatures officiel devrait être lancé prochainement, mais la crise entourant la COVID-19 nous a forcés à le retarder de quelque temps.

Nous espérons que ces quelques informations vous seront utiles. Nous vous assurons que nous travaillons sérieusement afin de répondre aux impératifs liés à l'encadrement de nos membres en orthèses et prothèses et que les travaux du comité, qui débiteront dès que la situation le permettra, participeront à l'amélioration de nos relations avec ces membres. Comme vous avez répondu à nos appels pour vous joindre à notre équipe de l'inspection professionnelle, nous comptons sur vous pour répondre en grand nombre à celui qui vous est fait pour vous joindre au comité technologique en orthèse et prothèse.

En terminant, nous espérons que vous et vos proches vous portez bien et vous souhaitons un printemps de confinement le plus agréable possible. En cette période difficile, le plus important est de prendre soin de soi et de ceux qui nous sont chers.

Souhaitant à tous la meilleure des chances pour la suite, nous vous transmettons nos plus sincères salutations.



Laval Tremblay, T.P., président